



Partage amiable et inventaire

Par **Karimquatre**, le **11/05/2023** à **23:17**

Bonjour

Je souhaite savoir lors d'un partage à l'amiable si on ne fait pas d'inventaire pour les meubles meublants, est ce qu'on doit mentionner les meubles dans un document (si oui lequel ?) ou alors on n'en fait pas du tout mention dans aucun document ?

Merci.